

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 87 (1936)
Heft: 7

Nachruf: Nos morts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3° Empilons nos bois avec soin. Établissons nos piles le plus haut possible au-dessus du sol, sur des bois transversaux, pour assurer sous elles la libre circulation de l'air. Utilisons comme traverses des grumes noueuses, mais parfaitement saines.

Pour les billons, empilons « bois sur bois », comme on l'a toujours fait. Il n'y a pas moyen de faire autrement.

Pour les bois longs, par contre, empilons « en grille ».

4° Traitons les piles.

Contre les échauffures, vitriolons leurs parements, sitôt après l'empilage, en employant une solution de sulfate de cuivre



Phot. J. Barbey (sept. 1935).

Empilage de bois longs „en grille“.

à 1 % de concentration. Répétons l'opération après les longues périodes de pluie; surtout en juillet.

Contre le liseré, aspergeons les faces longitudinales des piles et leur dessous, avec de la véraline à 8—10 %; l'opération doit se faire avant l'essaimage ou, au plus tard, sitôt après l'apparition de petits tas de sciure sur les grumes. Une seule opération annuelle suffit.

Mars 1936.

Jacques Barbey.

NOS MORTS.

† **Albert Pillichody.**

Un des meilleurs praticiens de la forêt vaudoise, *Albert Pillichody*, n'est plus. Il s'est éteint à l'hôpital du Sentier (Vallée de Joux), terrassé par une double pneumonie, après quatre jours de maladie,

vaillamment supportée. Il est mort en plein travail, en brave, le marteau du forestier à la main.

Pillichody est né à Worb (Berne), en 1868. Fils d'un médecin qui exerça son activité à Worb, puis à Yverdon, il fit son collège dans cette dernière ville et son gymnase à Neuchâtel.

Il fit ensuite un court séjour à Bâle, comme employé de librairie; puis, suivant en cela les traces de son grand oncle, Charles Pillichody, un des bons praticiens vaudois du milieu du siècle dernier, il entra, en 1889, à l'Ecole forestière, à Zurich.

Après un stage d'une année à Couvet, chez Henri Biolley, Pillichody était mûr pour la vie pratique. Le maître distingué ne pouvait créer un meilleur disciple.

Il débuta par quelques mois passés dans l'administration du Jura-Simplon, en qualité d'agent acquisateur de traverses — nos chemins de fer avaient, à ce moment, la sagesse de donner la préférence au bois — puis fut nommé, en 1898, inspecteur des forêts du 5^{me} arrondissement neuchâtelois, avec siège au Locle.

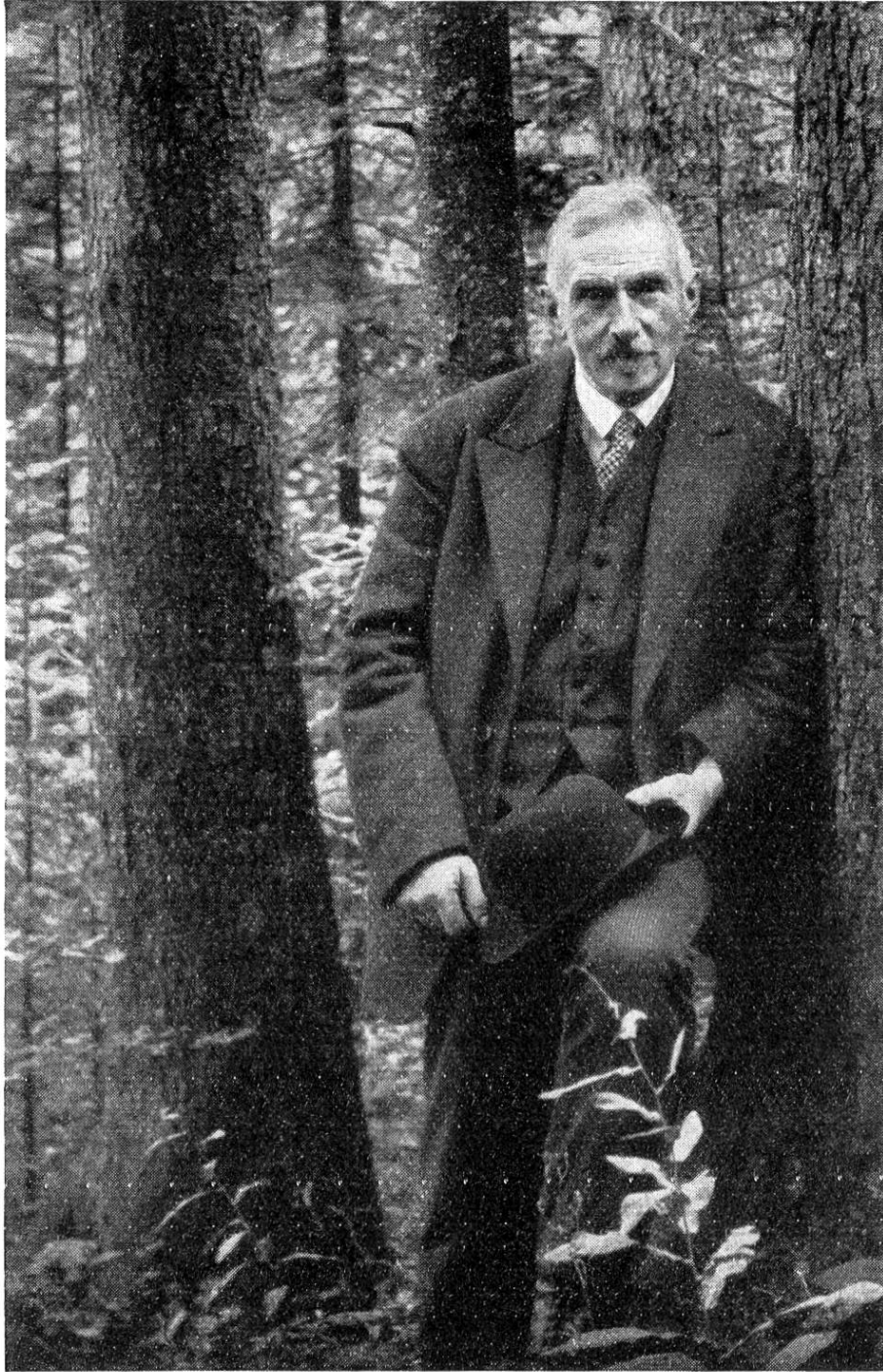
Son œuvre y fut considérable et pas toujours aisée. L'application de la loi forestière, qui implique, dans ce canton, la tutelle presque complète de l'Etat sur la forêt privée, n'était pas, en effet, chose facile.

Sa création la plus importante dans cette région est le reboisement de *La Combe Girard*, pâturage en friche de 50 hectares appartenant à la commune du Locle, ayant nécessité l'emploi de plus de 800.000 plants d'essences diverses et qui présente aujourd'hui l'aspect le plus réjouissant.

Pillichody ne tarda pas à être distingué comme praticien émérite, car il fut appelé, en 1905, à l'un des trois postes d'inspecteurs fédéraux, à Berne, sous la haute direction de Coaz. Son dicastère comprenait toute la Suisse romande, y compris le Jura bernois, plus le Tessin.

Mais il avait la nostalgie de la carrière pratique, et, étouffant dans une atmosphère saturée des vapeurs de la guerre, il brigua et obtenait, en 1917, le poste nouvellement créé d'inspecteur forestier du Chenit (Vallée de Joux), comprenant les forêts de cette commune, plus celles de la ville de Morges, en tout environ 2500 hectares, fonction qu'il a occupée jusqu'à sa mort.

Albert Pillichody était avant tout un grand travailleur et un praticien de premier plan. Son œuvre au Chenit marquera. Qu'il nous suffise de dire qu'il a créé, dans ses vastes forêts, un réseau de chemins de plus de 50 km, sans avoir recours, en dehors des subsides légaux, à d'autres crédits qu'à ceux du budget ordinaire de ses communes. Nul ne connaissait mieux son vaste domaine de montagnes, nul ne savait mieux que lui s'adapter aux circonstances, souvent difficiles, nécessitées par une culture et un aménagement judicieux. Il



Albert Pillichody. Phot. A. Barbey (1931).
(1868—1936).

aimait à se considérer comme le chef incontesté de son *armée verte*, suivant l'expression qu'il se plaisait à employer.

Pilly, comme on l'appelait couramment, était foncièrement bon. Une misère ne pouvait passer à sa portée sans faire saigner abondamment son cœur. Nous ne saurons jamais tout le bien qu'il a fait, discrètement, obscurément, sans vanterie.

Qu'il suffise de citer à ce sujet un seul épisode de sa carrière. C'était en 1897. La guerre turco-grecque battait son plein. Pour sou-

lager une cause qui lui semblait juste, mais compromise, il n'a pas hésité à partir. La blessure reçue à Domokos, et qui a failli terminer tragiquement et prématurément sa vie, restera dans le souvenir de ses amis comme un témoignage de son courage modeste et désintéressé.

Il a été en outre un véritable artiste, un poète et un peintre délicat, dans toute l'acception du mot. Mais il l'a été à sa façon. Il voulait modeler la forêt, non pas à coups de règlements et d'aménagements rigides, qui font marcher les arbres au pas de l'oie, mais d'après les règles de la nature, de façon à la rendre toujours plus productive et plus belle.

Sa plume, souvent combattive et redoutée, exprimait toujours le mot propre, le terme consacré, qui, comme la couleur des bons peintres, présente ce caractère de justesse qui frappe. Ses articles du « *Journal forestier suisse* », de même que ceux de divers périodiques, qui appréciaient son style et ses idées, empreints de poésie et de fraîcheur, étaient lus avec plaisir, non seulement par les spécialistes, mais aussi par les profanes que la question intéressait. Pillichody a été, forestièrement parlant, un de nos meilleurs écrivains romands.

Son esprit militant ne lui valait, du reste, pas seulement que des amis. Mais il croisait le fer en adversaire loyal et franc, et ses opposants étaient forcés de reconnaître la droiture et le désintéressement dont il faisait preuve dans la défense de ses convictions. Il était surtout l'adversaire déclaré de tout ce qui sentait l'esprit bureaucratique et les chinoiseries administratives. Et combien de contradicteurs n'a-t-il pas finalement amenés à partager sa manière de voir, par sa seule douceur, et par la vaillance avec laquelle, sous une apparence quelque peu gauche et timide, il savait défendre ses idées ?

Par sa mère, née de Diesbach, par la connaissance qu'il avait de nos deux langues nationales, par son tour d'esprit original et fin, son accent quelque peu teinté de germanisme et sa verve latine, il était comme le trait d'union entre les conceptions romande et allemande.

Une nombreuse assistance, formée de délégations municipales, de représentants de l'Inspection fédérale des forêts, du Service cantonal vaudois, de collègues, de gardes, de parents et d'amis, avait tenu à accompagner sa dépouille mortelle jusqu'au joli cimetière du Brassus.

C'est là qu'il repose en paix, dans sa terre jurassique et au pied de ses chères forêts, qu'il a tant aimées.

Mai 1936.

de L.

Nous souscrivons de tout cœur au bel hommage, si mérité, rendu par M. de Luze au cher ami et au sylviculteur éminent que fut *Albert Pillichody*.

Mais nous ne pouvons laisser se refermer sa tombe sans venir, au nom du « *Journal forestier suisse* », dire quelle place éminente le dé-

funt occupait parmi les collaborateurs de cet organe de notre Société forestière suisse, combien grand est le vide creusé par son départ.

Il a été, durant le premier tiers du siècle, un de ceux qui y ont le plus publié. Qu'on en juge plutôt.

Albert Pillichody a signé son premier article au « Journal forestier suisse » en 1900 (*La séparation de la forêt et du pâturage dans le Haut-Jura*). Dès lors, articles, communications, analyses bibliographiques, etc., se sont succédé avec une fréquence qui fait honneur autant à son talent de vulgarisateur, à sa science sylvicole, qu'à son bon cœur (67 articles, 32 communications, 18 analyses bibliographiques, 4 notices nécrologiques). En effet, quand, à la rédaction, il y avait pénurie de manuscrits à passer à l'imprimeur — fait assez fréquent — il suffisait d'un petit mot lancé à ce brave Pilly. Et l'article désiré ne se faisait jamais longtemps attendre. Quel plaisir alors à se délecter de ces pages savoureuses d'un forestier de race, de cette prose courageuse d'un homme sans peur, toujours marquée au coin du bon sens ! Quel plaisir aussi, pour le lecteur, de lire ces articles signés du nom si populaire de P-y !

Hélas ! la source est tarie à tout jamais. Le « Journal forestier suisse » n'aura plus et l'honneur et l'agrément de telles publications. En réalité, une grosse perte !

Mais le nom d'Albert Pillichody restera cher aux lecteurs du « Journal ». Il demeurera inscrit en lettres d'or au livre de celui-ci, lequel en gardera vivant le lumineux souvenir.

Cher et vieil ami Pilly, merci de tout ce que tu as fait si gentiment pour faciliter la tâche de son rédacteur. Le souvenir de ton amitié et de ton obligeance lui restera toujours bien chaud, gravé au cœur.

H. Badoux.

† Henri Golay, inspecteur forestier.

Huit jours à peine après avoir conduit à sa dernière demeure leur doyen, Albert Pillichody, les forestiers vaudois étaient rassemblés à nouveau pour accompagner la dépouille mortelle de leur collègue *Henri Golay*.

Né le 7 avril 1871, bourgeois de la commune du Chenit (Vallée de Joux), Henri Golay fit ses études à l'école forestière de 1892 à 1895 et obtint son brevet fédéral d'éligibilité en 1896.

Après un stage au Service cantonal des forêts, il prit la direction (août 1898) de l'arrondissement forestier des Ormonts et du Pays d'Enhaut. En 1902, il est nommé inspecteur forestier d'arrondissement à Bex puis, en 1915, il succède à Monsieur le professeur Badoux, à la tête de l'arrondissement de Vevey, qui comprenait les deux districts de Vevey et du Pays d'Enhaut. En 1918, lors de la réorganisation du service forestier vaudois et de l'augmentation du nombre des arrondissements, Henri Golay demeure à la tête de l'arrondissement de Vevey, qui groupe

alors les forêts de la région de Vevey, de Lavaux et du district d'Oron. Au cours de son activité dans l'arrondissement de Bex, il participa à plusieurs reprises, comme moniteur, au cours de gardes forestiers.

Dans l'armée, il avait atteint le grade de capitaine du train.



Henri Golay.

(1871—1936).

Frappé, il y a quelques années, dans ses affections intimes, puis dans sa santé, Henri Golay s'isolait volontiers. Mais il n'était pas distant. C'était un solitaire, dont le commerce était agréable et c'était un plaisir de s'entretenir avec lui.

A l'échéance de cette carrière de 38 années passées au service de la forêt vaudoise, au moment où il se préparait à passer au milieu de sa famille quelques années de repos, Henri Golay fut subitement terrassé par une attaque que rien ne laissait prévoir. Ces derniers temps, au contraire, sa santé paraissait meilleure. Au cours d'une

réunion des inspecteurs forestiers vaudois, au début de mai, il fut encore parmi nous, jovial et réjoui. Hélas, le vœu qu'il avait formé de pouvoir jouir de sa retraite (il devait la prendre le 1^{er} juillet), tranquille et satisfait, parmi les siens et dans le beau pays où ses fonctions l'avaient conduit, ne s'est pas réalisé.

Ses derniers mois d'activité furent encore assombris par les ennuis et les difficultés que lui créèrent l'ouragan du 23 février 1935, puis celui du 1^{er} décembre de la même année, qui mirent à mal les plus belles parmi les forêts de son arrondissement. Il est dur de devoir reconstruire à la fin d'une carrière, et ce lui fut un coup sensible.

Mais si les traces de son activité ont été effacées dans les forêts qu'il préférait, le souvenir d'Henri Golay restera dans le cercle de ses amis comme celui d'un collègue aimable et cordial. *J. F.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent des 9/10 mars, à Zurich.

Présents : Les membres du comité, à l'exception de M. *Grivaz*, absent; puis, par moments, MM. *Badoux* et *Knuchel*, professeurs, et *Burger*, directeur.

- 1° Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 1935 est admis.
- 2° M. *Henne*, inspecteur fédéral des forêts, présente un rapport relatif à l'avancement de son travail sur la table des matières des journaux forestiers suisses. On prend quelques décisions de principe; diverses questions de détail devront encore être étudiées de plus près.
- 3° Il est parvenu à nouveau de nombreuses demandes concernant l'échange, ou la livraison gratuite, de la « *Zeitschrift* » et du « *Journal* ». En principe, il est décidé de donner suite, dans la règle, à celles concernant les périodiques forestiers et de refuser toutes autres. C'est dans cet esprit que les dernières requêtes sont liquidées.
- 4° Différentes affaires courantes sont examinées et expédiées.
- 5° La requête *Winkler*, d'augmenter la subvention accordée pour la publication du supplément n° 16, est refusée, pour des raisons de principe.
- 6° Le rapport de M. *H. Müller* sur le voyage d'étude de 1935, en Tchécoslovaquie, paraîtra à la « *Zeitschrift* » comme cahier spécial (n° 4).
- 7° Se sont annoncés et ont été admis, les nouveaux sociétaires suivants :